



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
22 mai 2003
Français
Original: anglais

6-20 juin 2003, New York
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Esquisse de programme de pays pour l'Équateur (2004-2008)

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1	2
I. Analyse de la situation	2-10	2
II. Enseignements tirés de la coopération passée	11-16	4
III. Programme proposé	17-33	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	34-38	9
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Équateur (2004-2008)		11



Introduction

1. Le présent document a été élaboré à partir d'informations provenant du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement établis par l'équipe de pays des Nations Unies en 2002. L'optique du développement axée sur les droits de l'homme est au coeur des priorités du Plan-cadre, qui s'attache à promouvoir l'égalité entre tous les citoyens et leur pleine intégration. Le document tient compte des priorités définies par le pays en matière de protection sociale, de développement durable et de création d'emplois et de revenus. Il s'appuie aussi sur les résultats de l'initiative intitulée « Dialogue 21 » et relative au renforcement des capacités, la réflexion engagée dans le cadre de l'élaboration du Plan national des droits de l'homme et l'expérience acquise dans l'élaboration du *Rapport national sur le développement humain*. Enfin, il s'inspire d'un processus de consultation avec les autorités gouvernementales, la classe politique, la société civile, les secteurs sociaux et les organisations communautaires, ainsi qu'avec d'autres organismes du système des Nations Unies.

I. Analyse de la situation

2. Plusieurs crises ont durement touché l'Équateur au cours de ces dernières années. L'année 1998 a vu l'épilogue d'une guerre coûteuse engagée avec le Pérou en 1995 et aussi la fin de près de 60 années d'hostilités. La scène politique s'est caractérisée par l'instabilité, notamment la destitution, entre 1997 et 2000, de deux présidents élus. Dans leur majorité, les partis politiques ont été incapables de présenter un projet susceptible d'intéresser les électeurs et d'infléchir favorablement le développement du pays. C'est ainsi que le Congrès national se trouve dans l'incapacité de proposer des solutions qui répondent aux préoccupations du public.

3. En 1997-1998, l'Équateur a été touché par le phénomène El Niño, qui a causé des dégâts représentant, selon les estimations, 12 % du produit national brut par habitant. L'infrastructure économique et sociale de la région côtière a été dévastée. Toutefois, le Gouvernement a résolument engagé la reconstruction, menant des travaux de réparation et de restauration touchant les routes, les ponts, les installations sanitaires, les réseaux d'adduction d'eau et d'autres infrastructures sociales. En 2001, pour apporter des solutions aux problèmes qui se posaient dans les régions andine et amazonienne, d'autres programmes importants intéressant les infrastructures ont été exécutés par le biais de concessions ou selon la modalité de l'exécution directe.

4. La chute de la capacité de production et le manque à exporter, conjugués au laxisme des procédures de contrôle bancaire et à l'effondrement des prix du pétrole à la fin de 1998, ont affaibli le secteur financier et plongé un certain nombre de banques dans l'insolvabilité et la faillite. Pour sa part, le Congrès a institué un impôt sur la circulation des capitaux en lieu et place de l'impôt sur le revenu, ce qui a provoqué une fuite des capitaux et une rapide dévaluation de la monnaie nationale. Une réforme monétaire intervenue en janvier 2000 s'est traduite par la dollarisation de la monnaie nationale. Le pays doit cependant continuer de renforcer sa compétitivité de manière à pouvoir défendre sa position. Préoccupé par le manque de compétitivité de l'économie, le Gouvernement a institué le Conseil national de compétitivité et arrêté un programme pour le changement. S'inscrit dans cette optique le programme de connectivité que le Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD) a activement aidé à élaborer et à promouvoir par le biais de l'étude qui a abouti au deuxième rapport national sur le développement humain.

5. Une nouvelle Constitution est entrée en vigueur en 1998. Parmi les éléments nouveaux qu'elle comporte, il convient de relever en particulier la reconnaissance de l'Équateur comme État plurinationnel, l'adoption des principes de la Convention No 169 relative aux peuples indigènes et tribaux, aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes, la réforme de la sécurité sociale et la mise en place de la Commission civique pour la lutte contre la corruption, en tant qu'entité juridique autonome. Toutefois, la nouvelle Constitution ne prévoit pas la modernisation du pouvoir exécutif; le Président demeure le chef de l'État, du Gouvernement et de l'administration, d'où une surcharge dont on aurait pu faire l'économie.

6. L'Équateur a réalisé des progrès importants en ce qui concerne l'accès des femmes à des responsabilités politiques. Suite à l'adoption de mesures palliatives, concrétisées par la loi de 1998 sur les quotas, le nombre de femmes parlementaires est passé de 4, lors des élections de 1996, à 18 lors du scrutin de 2002. À l'échelon décentralisé, les femmes représentent 28 % des élus et à l'échelon des conseils paroissiaux 35 %. Des inégalités subsistent cependant au niveau de la structure des salaires, de l'accès aux services et des besoins dans les domaines de l'éducation, de la santé et des biens économiques.

7. Bien organisé et extrêmement actif depuis des décennies, le mouvement des populations autochtones est apparu sur la scène politique sous le nom de *Pachakutik*, lors des élections de 1996. De 1998 à 2002, il a occupé la deuxième vice-présidence. *Pachakutik*, qui contrôle 28 municipalités et cinq provinces, s'emploie à infléchir les politiques pour répondre aux besoins des plus vulnérables et à promouvoir la participation et la mise en place de mécanismes de contrôle social.

8. L'Équateur demeure un pays de grandes inégalités, comme en témoigne le fait que 10 % de la population détient 43 % des ressources, ne laissant aux 10 % les plus pauvres que 1 % des ressources. La pauvreté touche 52 % de la population, 20 % des Équatoriens vivant dans la pauvreté extrême dans la mesure où ils ne peuvent accéder aux services sociaux, à une alimentation adéquate, à une éducation de qualité et aux ressources économiques, notamment à un emploi rémunérateur. Les causes profondes du phénomène de l'exclusion sont notamment l'insuffisance des investissements en capital humain, les faiblesses structurelles et institutionnelles et le manque d'efficacité qui caractérise l'exécution des programmes.

9. L'Équateur continue de figurer parmi les pays affichant un indice de développement humain moyen, soit 0,732 (*Rapport national sur le développement humain, 2000*), la décennie écoulée n'ayant connu que quelques améliorations mineures. Il existe de grandes disparités entre, d'une part, les provinces où vivent d'importantes populations autochtones, telles que Chimborazo, Bolivar, Cotopaxi et la région amazonienne, et, d'autre part, Pichincha et Guayas, où se situent les deux plus grandes villes du pays.

10. De nombreux Équatoriens ont émigré à la recherche d'un emploi et de perspectives économiques meilleures. Leur quête prend surtout des formes illégales, qui mettent leur vie en danger. Les émigrés laissent derrière eux des familles monoparentales ou des enfants confiés à la garde de parents ou d'amis. Ce démantèlement des familles est à l'origine de graves problèmes sociaux. Selon les

estimations, 2 millions d'Équatoriens travaillent à l'étranger, générant d'importants transferts de revenus (1,4 milliard de dollars en 2002) qui constituent actuellement la deuxième source de devises après le pétrole.

II. Enseignements tirés de la coopération passée

11. Dans une large mesure, le cadre de coopération de pays pour la période 1999-2003 a fait appel à la modalité de l'exécution nationale, afin de renforcer les capacités aux niveaux national et local. La mise en place de liens informatiques entre le PNUD et ses partenaires, s'accompagnant d'un programme de formation et d'un appui technique, a réduit les délais de traitement et les coûts des transactions, tout en responsabilisant les partenaires. Les nouveaux domaines d'intervention, notamment les technologies de l'information et de la communication, ont renforcé la pertinence du PNUD et lui ont permis de fournir un appui dans des domaines essentiels tels que le programme national de connectivité.

12. Deux rapports nationaux sur le développement humain ont été publiés, en 1999 et 2001. Leur élaboration a créé une synergie entre les principaux domaines d'intervention du programme de pays, notamment en assurant la promotion de la décentralisation, enrichi la concertation avec les partenaires nationaux, favorisé la compréhension et l'utilisation du concept du développement humain et renforcé les capacités grâce à la formation. En Équateur, le développement humain est devenu l'axe principal autour duquel s'articulent les interventions du PNUD.

13. Le PNUD a activement soutenu une approche du développement axée sur les droits de l'homme, en mettant en oeuvre le Plan national des droits de l'homme en coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et d'autres organismes des Nations Unies. La nécessité d'orienter l'appui vers des institutions clefs de l'État spécialisées dans la défense des droits de l'homme a été soulignée. Sept plans sectoriels ont été élaborés dans le cadre d'un processus participatif, qui a enrichi le dialogue sur les droits de l'homme et renforcé les liens entre la société civile, le Gouvernement et les pouvoirs publics en général. Le Bureau du Médiateur nouvellement créé a été renforcé, appuyé par des Volontaires des Nations Unies et doté d'un manuel de procédures. Le plaidoyer pour les droits de l'homme et des droits fondamentaux de la femme a créé des liens interinstitutionnels et confirmé l'option de l'Organisation des Nations Unies et du PNUD consistant en une approche du développement axée sur les droits.

14. Le PNUD a joué un rôle clef qui a consisté à promouvoir le dialogue et la communication pour le développement, en créant les capacités locales en vue de la participation aux processus de négociation, en appuyant le programme local de développement et en proposant des techniques de dialogue pour la prévention et du règlement des conflits. Ce faisant, le PNUD a gagné la confiance de plusieurs secteurs de la société équatorienne, dont le mouvement des populations autochtones, les responsables politiques et les autorités gouvernementales. Les capacités créées grâce à ces processus se sont concrétisées dans les initiatives de développement prises par les communautés et les collectivités locales avec la participation active des partenaires sociaux. En 2001, le PNUD a appuyé le dialogue national d'un an entre le Gouvernement et le mouvement des populations autochtones, en assurant la promotion de certains éléments prioritaires du programme social et en instaurant un climat de confiance entre les parties aux négociations, tout en apportant une solution

à un conflit ouvert et en instaurant la paix sociale. Il en a résulté la prise de conscience que l'on pouvait régler les différends et promouvoir le développement par le dialogue. Le nouveau Gouvernement formé en 2003 s'en est inspiré en faisant de l'initiative du dialogue national un instrument de gouvernance. Dans cette intervention, le PNUD a mis l'accent sur la création des capacités et la promotion des processus locaux.

15. La décentralisation a été au coeur du débat politique en Équateur, où l'on dispose désormais du cadre juridique nécessaire pour la mise en oeuvre de ce programme. Les processus participatifs locaux et les capacités de planification et de gestion des administrations locales ont été renforcés grâce à l'appui du PNUD. Par ailleurs, la création de revenus et la promotion de la transparence ont renforcé la capacité des administrations locales, notamment les administrations de taille moyenne, à assumer des responsabilités nouvelles. Le PNUD coopère actuellement avec plus de 40 municipalités dans le monde. Il a aidé à élaborer la législation et à constituer la base de ressources des conseils paroissiaux nouvellement élus, ainsi qu'à renforcer leur organisation. La coopération avec Quito et Guayaquil s'est concentrée sur des questions de fond telles que les transports publics, la planification et l'affectation des ressources extérieures à la réalisation d'objectifs prioritaires.

16. Le PNUD a coopéré avec des protagonistes locaux, nationaux et internationaux sur les îles Galapagos en vue d'y promouvoir un modèle de développement durable, en s'assurant de la participation de la communauté locale. Grâce à un important financement du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le programme du PNUD assure la protection de la diversité biologique locale; il a également permis d'introduire l'énergie renouvelable et de mettre en place un plan d'intervention en cas de catastrophe. À la faveur de ce programme, le PNUD est devenu l'organisme chef de file aux Galapagos chargé de coordonner l'intervention des donateurs en vue de la réalisation d'objectifs à long terme.

III. Programme proposé

17. L'Équateur fait office de pays pilote au regard du processus de simplification et d'harmonisation de l'Organisation des Nations Unies et le programme de pays a été élaboré conformément aux dispositions du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Jusqu'à présent, le cycle du programme est harmonisé avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'UNICEF.

18. Le programme appuie l'action que mène le nouveau Gouvernement pour renforcer la participation des citoyens et le dialogue démocratique, lutter contre la corruption, réduire la pauvreté et l'exclusion et relancer l'économie afin de créer des emplois et des ressources et améliorer la sécurité de l'environnement. Il s'articule autour des trois objectifs du Plan-cadre : a) la réduction de la pauvreté par le biais de l'accès aux services sociaux de base et à l'emploi; b) l'instauration de la gouvernance démocratique et de la transparence grâce au renforcement des institutions gouvernementales et du processus de décentralisation; et c) la mise en oeuvre du développement durable par le biais d'un accès équitable aux ressources naturelles. Par ailleurs, une coordination efficace s'est instaurée entre le programme et les quatre principaux domaines d'intervention des institutions financières

internationales, à savoir le développement durable, la compétitivité, la gouvernance et le développement social, garant de l'inclusion.

19. Le patrimoine naturel de l'Équateur est constitué par une importante base de ressources naturelles, un environnement extrêmement diversifié, une culture et des traditions riches et variées, des conditions climatiques favorables et la possibilité d'accéder aux marchés mondiaux. Cette situation tranche avec le cycle d'exclusion et d'inégalités, qui oblige une majorité d'Équatoriens à vivre dans la pauvreté. Trois causes structurelles ont été relevées : i) un modèle économique qui concentre les richesses et les revenus entre les mains d'une minorité et n'investit pas comme il le devrait dans le capital humain; ii) la faiblesse des institutions démocratiques, qui ne répondent pas aux attentes de la population, compromettant ainsi la démocratie et la gouvernance; et iii) les obstacles sociaux et culturels qui maintiennent la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, le sexe, la situation géographique ou la génération.

20. La promotion du modèle du développement humain offre une occasion unique de forger une idée commune du développement en Équateur, tout en renforçant l'identité du PNUD et en mettant davantage en lumière les atouts qui lui sont propres. Le PNUD continuera d'utiliser ce modèle à l'échelon intersectoriel, tout en assurant la promotion des rapports nationaux et mondiaux sur le développement humain, grâce à une équipe qui travaillera à temps plein et présentera le modèle dans les universités, les médias et les concertations politiques.

A. Lutter contre la pauvreté et ouvrir de nouvelles perspectives pour tous

21. Le PNUD axera la lutte contre la pauvreté sur le renforcement du réseau de protection sociale et l'ouverture de perspectives nouvelles. L'hypothèse de base est que les avantages doivent aller de pair avec les responsabilités. C'est ainsi que le PNUD poursuivra sa coopération avec les ministères chargés des questions sociales et les institutions gouvernementales locales afin d'améliorer l'impact sur le capital humain par le biais des éléments suivants : i) la mise en place de programmes nutritionnels à l'intention des catégories vulnérables; ii) l'octroi de subventions bien ciblées aux élèves et aux mères; iii) l'égalité d'accès pour tous les Équatoriens aux services sociaux de base; et iv) la protection des droits des personnes handicapées.

22. L'ouverture de perspectives économiques à un plus grand nombre d'Équatoriens suppose la création d'emplois plus stables, ce qui, à son tour, exige l'instauration d'une économie compétitive. La contribution du PNUD au Programme national de compétitivité sera axée sur plusieurs interventions consistant à : créer des alliances locales pour renforcer les réseaux des entreprises; simplifier les procédures bureaucratiques relatives à la création de nouvelles entreprises; favoriser l'accès aux marchés, aux ressources, notamment financières, et aux services administratifs et de gestion aux nouvelles entreprises en faisant appel aux technologies de l'information et de la communication; et renforcer les capacités par le biais des réseaux d'entreprises, grâce à l'assistance technique et à l'aide des Volontaires des Nations Unies. Le programme de connectivité, que le PNUD appuie depuis ses débuts, devient un véritable outil de changement et de promotion de la croissance économique et du capital social. Le PNUD renouvellera son appui à la législation qui crée les conditions nécessaires à la concurrence sur les marchés tout

en protégeant le consommateur. L'accès aux emplois exercera une influence favorable sur le mouvement migratoire dans la mesure où de nombreux Équatoriens rentreront chez eux avec de nouvelles capacités et des ressources qui leur permettront de prendre part au processus du changement. Les principaux partenaires du PNUD dans ce processus sont l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), ainsi que les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales, sous l'égide du Comité interministériel pour l'emploi.

23. Du fait de sa grande précarité face aux catastrophes naturelles, l'Équateur a besoin d'un système bien agencé de prévention et d'évaluation de la vulnérabilité, afin d'éviter des catastrophes répétitives et coûteuses. Les populations dont les ressources sont les plus limitées sont les plus vulnérables aux catastrophes et courent le risque de perdre tous leurs biens. L'impact des catastrophes sur les infrastructures porte également préjudice à ces groupes. En agissant de concert avec les institutions gouvernementales aux niveaux local et central, on pourra mieux sensibiliser les populations aux risques. Le PNUD coopèrera étroitement avec les institutions financières internationales, d'autres organismes des Nations Unies et les autorités nationales, dans les domaines de la prévention et des interventions. Le plan d'urgence pour les Galapagos, qui est appuyé par le PNUD, pourrait servir de modèle. Par ailleurs, le plan d'urgence du système des Nations Unies et l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes en Équateur pourraient constituer d'importantes ressources pour ce programme.

24. En l'absence d'une politique économique et fiscale capable de promouvoir l'égalité, les objectifs du Millénaire ne pourront pas être atteints. La politique fiscale en place n'a pas permis d'investir suffisamment de ressources dans les services sociaux et le capital humain, ce qui a donné lieu à l'émergence d'une des sociétés les plus inégalitaires de la région. D'après les conclusions d'une étude régionale, des changements décisifs de politiques devront être opérés pour corriger la situation. En coopération avec l'UNICEF, le PNUD appuie l'Observatoire de la politique fiscale, un groupe de réflexion de la société civile qui organise des débats sur les questions fiscales et surveille les investissements sociaux et la transparence dans les transactions. L'un de ses objectifs est d'appuyer la réforme fiscale et la participation à cette entreprise.

B. Gouvernance démocratique et transparence

25. Le développement axé sur les droits de l'homme exige que l'on fournisse un appui aux institutions et aux instruments nationaux de défense des droits de l'homme. Le PNUD continuera de renforcer le Bureau du Médiateur et de suivre l'application des dispositions du nouveau manuel. Il appuiera aussi le comité interministériel chargé d'étudier les rapports relatifs aux instruments internationaux ratifiés par l'Équateur. Afin d'améliorer le respect du droit à défense, le PNUD oeuvrera de concert avec les autorités afin de renforcer le droit d'accès, notamment dans les prisons, et de réduire les emprisonnements abusifs. D'autre part, il s'emploiera à coopérer avec la Banque mondiale et d'autres donateurs pour promouvoir la réforme judiciaire entamée il y a plusieurs années. Cette réforme a été quelque peu entravée par l'absence d'une démarche participative susceptible de créer la dynamique nécessaire à sa mise en oeuvre.

26. La modernisation et le renforcement de la gestion municipale et des politiques participatives constituent l'axe principal de l'appui que le PNUD apporte au processus de démocratisation. La budgétisation participative et le suivi de l'exécution permettront d'améliorer le recouvrement des impôts et ultérieurement d'investir dans les services sociaux de base afin de lutter contre la pauvreté. À cet égard, les politiques décentralisées sur l'égalité des sexes et la démarginalisation des femmes font partie intégrante du programme. Le projet pilote, qui a trait à la promotion de la transparence dans la gestion municipale – une condition nécessaire de la délégation de nouveaux services aux administrations locales – sera consolidé et renforcé. Ce projet que gèrent conjointement la Commission anti-corruption et le PNUD devrait être institutionnalisé en accord avec l'Association des municipalités de l'Équateur.

27. Afin d'améliorer l'efficacité des services publics centraux, particulièrement la mise en oeuvre des programmes prioritaires du Président, le PNUD a appuyé au cours de ces dernières années un programme de gouvernance qui a contribué à réaliser la transition entre l'ancien et le nouveau gouvernement. Le programme est axé sur la continuité des politiques publiques et ses retombées sur le développement humain. Les programmes régionaux de gouvernance ont apporté les compétences techniques et permis de sélectionner et de former des experts locaux. C'est dans ce contexte que la transparence a été introduite, notamment dans le domaine de la gestion des ressources fiscales. En application des dispositions de la nouvelle Constitution, on a soumis le système de sécurité sociale à un processus rigoureux de modernisation, qui doit permettre d'obtenir les avantages attendus et d'étendre la couverture du système au-delà des bénéficiaires directs. D'importants progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre de cette réforme que le PNUD continuera d'appuyer.

28. Le PNUD a acquis une crédibilité considérable grâce à l'action qu'il a menée dans les domaines du renforcement du dialogue et de la participation démocratique ainsi que de l'élaboration des instruments de règlement des conflits. Cette action sera consolidée et mise en oeuvre aux niveaux local et national. Le PNUD s'emploiera à renforcer et à étendre le réseau de facilitateurs, de manière à ce qu'ils puissent s'acquitter de leur mission d'agents locaux du changement et du développement.

C. Développement durable : renforcement des capacités pour l'avenir

29. Dans les interventions qu'il consacre au développement durable, le PNUD continuera d'accorder une attention particulière à l'archipel des Galapagos et maintiendra la coopération qu'il entretient avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux. Il importe d'exécuter de manière cohérente le programme intégré et aussi de mobiliser des ressources pour compléter celles qui sont déjà disponibles. Celles-ci comprennent notamment le fonds pour les Galapagos, qui est destiné à assurer la viabilité à long terme des activités de conservation tout en garantissant des moyens de subsistance viables à la population.

30. Le Gouvernement met l'accent sur la recherche d'énergies renouvelables destinées aux zones reculées et non connectées au réseau électrique ainsi que sur l'accroissement du volume de l'énergie provenant des sources renouvelables. L'expérience que le PNUD a acquise dans la gestion du programme d'énergie

renouvelable des Galapagos devrait pouvoir être mise à profit pour atteindre ces objectifs et pour améliorer les conditions de vie de la population rurale.

31. La question du lien entre l'environnement et la pauvreté est abordée dans le cadre du Programme des petites subventions financé par le Fonds pour l'environnement mondial et des donateurs bilatéraux. Ce programme a permis de définir des pratiques optimales et de créer un mécanisme national participatif de sélection et d'appui, qui apporte aux communautés concernées les capacités techniques et l'information en retour. Ce programme à petite échelle vient compléter des interventions à plus grande échelle, dans le cadre de la mise en oeuvre des principaux objectifs mondiaux relatifs à l'environnement.

32. Aux niveaux national et local, le PNUD appuiera les principes du développement durable dans plusieurs domaines : i) la consolidation des cadres juridiques existants relatifs à la conservation et à l'utilisation durable de l'environnement; ii) le renforcement des capacités nationales et locales de règlement des conflits socio-environnementaux; et iii) le renforcement du Conseil national du développement durable.

33. En ce qui concerne la politique fiscale, le PNUD élaborera, en coopération avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, des incitations fiscales pour la conservation et le financement du développement durable, ce volet du programme devant être confié à l'Observatoire de la politique fiscale. Par ailleurs, le PNUD coopérera avec les institutions gouvernementales nationales et locales en vue d'utiliser les connaissances traditionnelles pour la conservation et l'exploitation du capital naturel. Au niveau des administrations locales, on élaborera des instruments et des politiques permettant d'offrir des incitations en vue de la prestation de services écologiques.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

34. On a aménagé la structure et les effectifs du bureau de pays de manière à répondre plus efficacement aux besoins de la clientèle, en facilitant l'accès à l'information et en rationalisant les procédures internes afin d'améliorer la prestation des services de développement et d'une assistance technique. Par ailleurs, le PNUD mettra davantage l'accent sur le travail en amont et les conseils en matière de politiques, le dialogue et les activités susceptibles de favoriser la recherche d'un consensus, le partage des connaissances aux niveaux régional et central et la promotion de la coopération Sud-Sud. On s'attachera à promouvoir des approches novatrices et efficaces de l'utilisation des ressources humaines, de la formation et du renforcement des capacités, afin d'assurer la viabilité des programmes. On accordera aussi une attention particulière à l'utilisation effective des différentes modalités du système des Volontaires des Nations Unies, notamment dans le cadre de contrats à court ou à long terme.

35. Conformément à sa culture institutionnelle, le PNUD s'appuie, aux niveaux local, régional et international, sur des partenariats stratégiques qui permettent d'offrir plus de services efficaces grâce à la mise en place de réseaux électroniques et à l'attention particulière accordée aux résultats. La promotion de l'utilisation de la technologie de l'information, en tant que partie intégrante du Programme national de connectivité, joue un rôle clef dans la mise en relation des partenaires du développement dans des réseaux virtuels et la réalisation d'objectifs communs. Une

autre ressource stratégique du programme est la communication pour le développement, qui permet d'élaborer des stratégies de plaidoyer capables de promouvoir les domaines d'intervention du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les principaux domaines d'action du PNUD et les objectifs de développement du Millénaire.

36. Le PNUD recherchera de nouveaux créneaux de mobilisation des ressources, telles que les alliances aux niveaux local et national, en vue de créer des synergies entre toutes les parties prenantes et une valeur ajoutée pour la clientèle. Il s'agira notamment d'étendre le modèle de coopération pratiqué avec les administrations locales, de renforcer les alliances du secteur privé et de promouvoir les entrepreneurs locaux. Le PNUD maintiendra ses alliances stratégiques avec la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement dans ses domaines prioritaires. En outre, il s'efforcera d'étudier de nouvelles perspectives de coopération avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Société andine de développement. La stratégie de gestion consiste aussi à accroître la participation gouvernementale aux coûts, à recouvrer les coûts encourus par le PNUD et à réduire les dépenses. À cet égard, le PNUD a mis en oeuvre plusieurs outils technologiques destinés à améliorer les délais de réponse.

37. Le programme sera suivi et évalué avec la participation de toutes les parties prenantes et de toutes les parties intéressées, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation des partenaires nationaux. La base du suivi et de l'évaluation du PNUD est la même que celle adoptée par le Plan-cadre. Des procédures simplifiées communes aux quatre organismes du Comité exécutif seront appliquées à la planification et au suivi du programme. L'évaluation des résultats s'appuiera sur les outils de gestion que sont le suivi des projets et les audits de projets annuels, et qui permettent de vérifier que les résultats atteints sont ceux qui ont été planifiés.

38. Les nouvelles modalités communes d'exécution entrant dans le processus de simplification et d'harmonisation seront utilisées pour l'exécution du programme et il sera fait appel aux services d'organismes spécialisés appartenant ou non au système des Nations Unies. La viabilité de la stratégie de gestion se fonde sur un accroissement du volume des coûts partagés, une utilisation efficace des ressources de base du PNUD, qui confirmera le rôle stratégique de partenaire du développement du Programme, et le recouvrement des frais encourus par le bureau du PNUD pour le compte d'autres partenaires.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Équateur (2004-2008)

Objectif 1 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : réduction de la pauvreté par le biais de l'accès à des services sociaux de base adéquats et à des activités productrices

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique)</i>
Sensibilisation du public et concertation sur le développement humain durable	– Élargissement du débat public sur le développement humain durable	– Utilisation effective des rapports nationaux sur le développement humain pour promouvoir le débat public sur le développement humain durable et le changement de politiques	– Publication d'au moins deux rapports nationaux sur le développement humain durable, promotion du dialogue sur des questions clefs intéressant le développement humain durable	Ressources ordinaires : 272 000 dollars Autres ressources : 100 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 200 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Aménagement des politiques et du cadre juridique et réglementaire afin de soutenir le développement du secteur privé	– Développement d'un secteur privé compétitif régi par le marché et par les principes de la croissance durable et équitable	– Mise en place de politiques et d'un cadre législatif qui assurent la promotion d'un secteur privé régi par le marché tout en tenant compte des retombées possibles sur la viabilité et l'équité	– Mise en place d'offices de promotion des entreprises, qui proposent des services et facilitent l'accès aux systèmes financiers – Mise en place de systèmes de contrôle de la qualité des produits et des services, répondant à des normes internationales	Ressources ordinaires : 180 000 dollars Autres ressources : 400 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Capacité d'intervention des autorités locales et des organisations de la société civile et partenariats entre ces entités	– Dotation des autorités locales d'un cadre d'orientation et d'un cadre juridique effectifs pour la planification, la gestion et le financement des processus de développement locaux	– Pourcentage du volume total des dépenses publiques consacrées aux services (assainissement, infrastructure, formation) affecté aux autorités locales	– Renforcement de 35 municipalités et de 6 conseils provinciaux de la zone frontalière nord – Mise en oeuvre d'activités de développement, y compris la prestation de services sociaux de base	Ressources ordinaires : 50 000 dollars Autres ressources : 16 625 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 1 375 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique)</i>
Élaboration et mise en oeuvre de macropolitiques ainsi que de politiques et de stratégies de réduction de la pauvreté	– La réduction de la pauvreté humaine et de la faiblesse des revenus est abordée comme une composante essentielle des politiques macroéconomiques et sociales	– Les documents relatifs aux politiques et aux mesures macroéconomiques et sociales comportent une étude d'impact sur l'emploi et la réduction de la pauvreté	– Au terme du programme, signature d'un pacte fiscal et social entre le Gouvernement et les organisations de la société civile (portant notamment sur la réduction de la dette, les stratégies relatives à l'emploi et les initiatives socioproductives)	Autres ressources : 1 500 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 3 500 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Stratégies globales visant à prévenir la propagation du VIH/sida et à en atténuer les répercussions	Renforcement de la capacité institutionnelle à planifier et à mettre en oeuvre des stratégies multisectorielles capables de limiter la propagation du VIH/sida et d'en limiter les répercussions sociales et économiques	– Fonctionnement efficace d'un mécanisme de coordination multi-institutionnel participatif	– Réduction de la progression et de l'impact du VIH/sida dans un délai de quatre ans, grâce à des stratégies d'information, d'éducation et de soins. Le taux de progression de l'épidémie, au cours des cinq dernières années, est de 224 %; le taux d'incidence est de 4,75 pour 100 000	Autres ressources : 7 000 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Accès aux services sociaux de base et systèmes de gestion des risques	– Réforme des systèmes de protection sociale pour en faire bénéficier les groupes les plus vulnérables de la société	– Proportion de pauvres couverts par un système institutionnalisé de sécurité sociale et d'assurance ou par des dispositifs provisoires de protection sociale	– Renforcement du programme de protection sociale (programmes alimentaires, qualité de l'éducation et des services de santé), y compris les investissements publics dans les grands travaux publics portant sur les technologies de l'information et de la communication	Ressources ordinaires : 150 000 dollars Autres ressources : 8 000 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 26 000 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Renforcement de la capacité à gérer et à atténuer les risques liés aux catastrophes naturelles	– Le dispositif d'atténuation des effets des catastrophes naturelles et d'intervention est rendu opérationnel	– Adoption d'une stratégie ou d'un plan national d'atténuation des effets des catastrophes naturelles – Signature d'un mémorandum d'accord avec les institutions financières internationales pour appuyer la réforme sectorielle – Les cadres nationaux de planification prévoient les risques, la vulnérabilité et l'évaluation des risques, ainsi que des systèmes de surveillance	– Réforme du système de protection civile en concertation avec l'Équipe des Nations Unies pour la gestion des catastrophes (équipe technique interorganisations) et avec l'assistance technique de cette dernière – Renforcement de l'Institut national de géophysique pour lui permettre de surveiller les risques sismiques et volcaniques	Autres ressources : 600 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique)</i>
Appui aux activités de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies en matière d'intervention dans les situations de catastrophe naturelle, de relèvement et d'atténuation des effets des catastrophes	– Des interventions plus pertinentes et plus efficaces face aux catastrophes	– Mise en place d'une équipe opérationnelle des Nations Unies pour la gestion des catastrophes – Élaboration d'un plan interorganisations pour la réduction des risques et les interventions en cas de catastrophe	– Renforcement de l'Équipe technique interorganisations des Nations Unies pour la gestion des catastrophes, qui peut jouer un rôle actif dans les interventions face aux catastrophes naturelles	Ressources ordinaires : 200 000 dollars Autres ressources : 100 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Direction stratégique du système du coordonnateur résident en matière de suivi de la Déclaration du Millénaire à l'échelon du pays	– Les autorités nationales incorporent les objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs politiques	– Élaboration, tous les deux ans, d'un rapport national sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	– Mise en place d'un système de suivi de la Déclaration du Millénaire, y compris l'élaboration des rapports annuels correspondants	Autres ressources : 200 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale

Objectif 2 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : un développement écologiquement viable pour atténuer la pauvreté

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique)</i>
Aménagement des politiques et du cadre juridique et réglementaire pour promouvoir un développement écologiquement viable	– Une démarche globale vis-à-vis d'un développement écologiquement viable intégré dans le plan national de développement et lié à l'atténuation de la pauvreté, y compris l'énergie durable et les besoins écologiques essentiels	– Intégration, à l'échelon national, des objectifs du développement durable dans des plans économiques, sectoriels et de lutte contre la pauvreté (pourcentage des énergies de substitution; pourcentage des pauvres ayant accès à la terre et aux ressources naturelles; énergie durable; infrastructure d'assainissement)	– Promotion d'une stratégie qui établit le lien entre l'environnement et les questions liées à l'atténuation de la pauvreté (cadres juridiques; politiques et mesures relatives aux énergies de substitution et destinées à renforcer la capacité des organisations communautaires à gérer l'environnement)	Ressources ordinaires : 200 000 dollars Autres ressources : 450 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 1 050 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Cadre institutionnel pour une gestion durable de l'environnement et le	– Capacité accrue des autorités nationales ou sectorielles de planifier et de mettre en oeuvre, dans	– Les pauvres, les organisations de la société civile et le secteur privé sont représentés au sein des instances ou des mécanismes gouvernementaux	– Renforcement du Conseil national du développement durable et représentation en son sein des pauvres et des groupes marginalisés	Ressources ordinaires : 50 000 dollars

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique)</i>
développement énergétique durable	les domaines de la gestion de l'environnement et du développement énergétique, des démarches qui répondent aux besoins des pauvres	chargés de planifier et de suivre les plans, les programmes et les stratégies sectoriels		Autres ressources : 75 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 225 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
	Capacité accrue des autorités locales, des groupes communautaires et du secteur privé dans les domaines de la gestion de l'environnement et du développement énergétique durable	– Élaboration de plans locaux de développement durable et de gestion de l'environnement avec la participation des pauvres	– Mise en place de projets pilotes relatifs au renforcement des capacités, au renforcement institutionnel, à la formation de consensus autour des questions sociales et environnementales et aux économies locales durables, dans le cadre de la gestion de la diversité biologique, de l'énergie, de l'eau et des déchets	Ressources ordinaires : 270 000 dollars Autres ressources : 1 600 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 32 400 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Coopération et coordination régionales en matière de gestion des ressources naturelles et de développement énergétique durable	– Amélioration des capacités régionales en matière de coordination et d'harmonisation des politiques et programmes nationaux de gestion des ressources naturelles partagées et de développement énergétique durable	– Exécution de programmes pilotes en vue de démontrer les approches multisectorielles biorégionales de la gestion de la diversité biologique et des ressources partagées	– Approbation et application, aux niveaux national et binational, des plans de conservation de la diversité biologique de l'écosystème ainsi que des instruments juridiques y afférents	Ressources ordinaires : 40 000 dollars Autres ressources : 70 000 dollars : fonds d'affectation spéciale

Objectif 3 du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : gouvernance démocratique et transparence

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique)</i>
Législation électorale et capacité institutionnelle des commissions, des procédures et des systèmes électoraux	– Plus grande conformité du cadre juridique et électoral avec les normes internationales	– Mise en place d'un organisme électoral capable d'organiser des élections libres et régulières	– Formation du personnel des organismes électoraux – Harmonisation des normes électorales	Ressources ordinaires : 30 000 dollars

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique)</i>
	– Participation accrue des citoyens aux processus électoraux		– Formation de réseaux de citoyenneté	Autres ressources : 500 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts
Administration de la justice et accès à la justice	– Réforme des cadres juridique et réglementaire en vue d'améliorer l'accès à la justice – Amélioration de l'accès à la justice, particulièrement pour les pauvres	– Mise en place de systèmes d'assistance judiciaire pour les pauvres – Nombre de cas dans lesquels une aide juridique est fournie	– Promotion d'un débat public sur la réforme de l'administration de la justice – Mise en place d'un nouveau système d'aide juridique (approbation d'un nouveau cadre juridique, formation d'avocats commis au titre de l'aide publique)	Ressources ordinaires : 50 000 dollars Autres ressources : 50 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 450 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Promotion des droits de l'homme	– Renforcement du cadre institutionnel de protection des droits de l'homme, harmonisation du cadre législatif national avec les normes internationales et sensibilisation accrue du public aux droits de l'homme	– Promulgation d'une législation nationale conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme – Fonctionnement effectif du Bureau du Médiateur et participation active des organisations de la société civile	– Promotion d'un cadre législatif national répondant aux normes internationales – Promotion du dialogue entre l'État et les organisations de la société civile – Renforcement des capacités du Bureau du Médiateur et du Comité interministériel dans le domaine des droits de l'homme	Ressources ordinaires : 50 000 dollars Autres ressources : 1 200 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale
Politiques de décentralisation et affectation de ressources au niveau sous-national	– Mise en place effective d'un cadre juridique et d'un cadre d'orientation pour l'administration et la gestion décentralisées	– Adoption et mise en oeuvre d'un cadre législatif pour la décentralisation – Proportion du volume total des recettes publiques affectée et gérée au niveau sous-national	– Application, par les municipalités, de la budgétisation participative à la mise en oeuvre des plans de développement humain – Les autorités locales sont formées pour assumer leurs nouveaux rôles, ce qui permet d'accroître leurs revenus et de rationaliser les dépenses	Ressources ordinaires : 200 000 dollars Autres ressources : 1 000 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts 1 400 000 dollars : participation de tiers aux coûts et fonds d'affectation spéciale

<i>Domaines d'intervention stratégiques</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de résultats ou d'effet obtenu</i>	<i>Produits, y compris, le cas échéant, indicateurs clefs</i>	<i>Ressources (par domaine d'intervention stratégique)</i>
Efficacité et sens des responsabilités au sein de la fonction publique	<ul style="list-style-type: none"> – Renforcement de l'efficacité, du sens des responsabilités et de la transparence au sein de la fonction publique – Amélioration de l'efficacité et de l'équité dans la prestation des services publics 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en place d'une cellule ou d'un programme de lutte contre la corruption – Délais moyens requis pour la délivrance de la licence d'exploitation d'un commerce 	<ul style="list-style-type: none"> – Fonctionnement d'un modèle de gestion transparente au niveau local – Application par les institutions gouvernementales centrales de nouveaux outils d'information et de reddition de comptes – Exécution de projets de développement stratégiques 	<p>Ressources ordinaires : 250 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 40 000 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts</p>
Efficacité de la gestion du secteur financier public	<ul style="list-style-type: none"> – Audit et supervision des budgets et fonds gérés par l'État – Réforme des processus de planification et de budgétisation au niveau national en vue de permettre une participation accrue de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> – Audits financiers réguliers et indépendants des organismes gouvernementaux et paraétatiques – Institutionnalisation de mécanismes de consultation entre le Gouvernement, les organisations de la société civile et le secteur privé sur les plans de développement et les budgets de l'État 	<ul style="list-style-type: none"> – Mise en route du processus de réforme de la sécurité sociale – Utilisation par les institutions publiques d'outils permettant de promouvoir la transparence dans la gestion publique 	<p>Ressources ordinaires : 100 000 dollars</p> <p>Autres ressources : 10 000 000 dollars : participation du Gouvernement aux coûts</p>